

Palaiseau, le 11 octobre 2023

ADPP P. Baratault  
21, rue Gambetta  
91120 Palaiseau  
[contact@adpp.info](mailto:contact@adpp.info)

à **Monsieur Grégoire de Lasteyrie**  
Conseiller régional Île de France  
Président de la CPS  
**Maire de Palaiseau**  
Hôtel de Ville de Palaiseau

Objet : Cheminements piétonniers

Monsieur le Maire,

L'accès au plateau depuis les vallées par cheminements pédestres a toujours été une préoccupation majeure de notre association. Notre attention a récemment été attirée sur ce qui peut apparaître comme une mainmise d'un riverain sur le débouché du sentier du pont de bois au niveau du 55 chemin de la Hunière et des Joncherettes (PJ).

Connaissant les difficultés budgétaires actuelles, nous n'avons pas placé la réhabilitation de ce chemin parmi les priorités des actions à mener bien qu'il soit l'accès le plus direct au plateau depuis le secteur ouest du centre ville. Pour être plus aisément praticable, le mieux serait la mise en place d'un escalier comme il en existe notamment à Lozère (*voies de l'est et de l'ouest, escalier Désiré ou encore escalier conduisant à la propriété privée d'Ardenay*). Cela nous paraît exclu à court terme.

Il serait cependant inacceptable que ce chemin connaisse le même sort que l'escalier Désiré N° 3 mis en place par la ville et dont un riverain s'est approprié le débouché. Il est maintenant dans la pratique interdit d'accès à la population, ce que nous continuons de contester.

Nous pouvons comprendre que le propriétaire de la maison en construction utilise à son profit le débouché de ce chemin par lequel passent, nous le rappelons, des canalisations. Nous comprenons aussi qu'il cherche à l'embellir mais cela ne peut se faire pour nous que dans le cadre d'une convention avec la ville définissant clairement ce qui est autorisé, convention résiliable à tout moment. Pour ce qui concerne ces embellissements, le cadre «Citoyens jardiniers » que vous avez défini nous paraît bien adapté dans la mesure où nos élus et vos services en assurent le contrôle.

Nous espérons bien que vous saurez faire donner suite rapidement à ce courrier.  
Avec toute notre considération

Alain Dubois Guichard  
Délégué cheminements piétonniers



Pierre Baratault  
Président



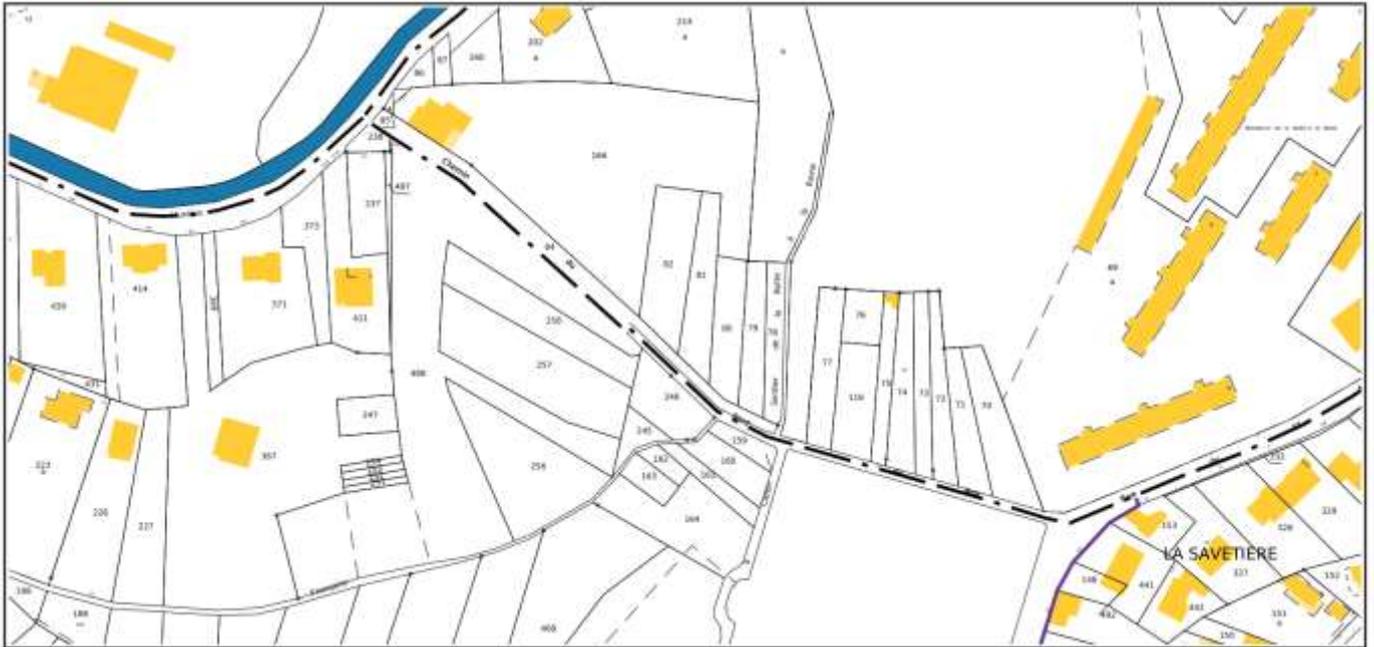
Pièce jointe : Chemin du pont de bois

Copies :

Mme B. Fighiera. Directrice d'Établissement ONERA  
Mme D. Person, adjointe à Mr le Maire de Palaiseau – Transition écologique et Culture  
Mr G. Caristan, adjoint à Mr le Maire de Palaiseau – Conseils de quartier  
Mr R. Fayed, conseiller municipal délégué aux travaux, patrimoine communal, propreté, espaces verts  
Mr Dèville - Riverain

## Chemin du pont de bois

Ce chemin conduit directement de la rue du 11 novembre au chemin de la Hunière et des Joncherettes. Il longe d'abord le cimetière puis rejoint par une pente très raide comparable à celle des voies de l'Est et de l'Ouest ou de l'escalier Désiré le chemin de la Hunière à hauteur de l'Est de l'ONERA entre numéros 51 et 53



Il est aujourd'hui en voie d'annexion par le propriétaire de la maison en construction (*photo ci-après*) avec risque que se renouvelle la triste affaire de l'Escalier clos Désiré 3.

